

Arrêté modifiant l'arrêté de nomination des membres de la commission cantonale de gestion des déchets

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale, du 22 mars 1983 ;

vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 7 octobre 1983 ;

vu la loi cantonale sur les déchets et les sites pollués, du 13 octobre 1986 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement,

arrête :

Article premier Sont nommé.es comme membres de la commission cantonale de gestion des déchets pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2028:

Blétry-de Montmollin Violaine, conseillère communale, Ville de Neuchâtel ;

Cantin Jean-Maurice, conseiller communal, Cornaux, représentant de l'ACN ;

Favre Sarah, conseillère communale, Ville du Locle ;

Geiser Daniel, conseiller communal, Val-de-Ruz ;

Guyot Ilinka, conseillère communale, Ville de La Chaux-de-Fonds ;

Humbert-Droz Nicole, représentante de la Fédération des consommateurs ;

Klauser Yann, conseiller communal, Val-de-Travers ;

Kurowiak Roxane, conseillère communale, Milvignes, représentante de l'ACN ;

Maître Emmanuel, directeur de Vadec SA ;

Montfort Baptiste, représentant du Groupement neuchâtelois des grands magasins, spécialiste énergie et environnement ;

Membres consultatifs internes

Duruz Micheline, responsable gestion des déchets au service de l'énergie et de l'environnement ;

Favre Laurent, conseiller d'Etat ;

Feuvrier Anne, juriste au service juridique de l'Etat ;

Lehmann Yves, chef du service de l'énergie et de l'environnement ;

Leu Pierre, chef du service des communes ;

Noyer Julien, chef de section coordination et déchets au service de l'énergie et de l'environnement

² Le secrétariat est assuré par le service de l'énergie et de l'environnement.

Entrée en
vigueur, durée
et publication

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 13 novembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND